

Le PALAIS Express

N°28

BULLETIN MUNICIPAL | JUIN 2017

lepalaisurviennne.fr

DES PROJETS POUR LA SABLÈRE

Dossier :
Finances

p. 3

Cadre de vie :
La Sablière

p. 6

Environnement :
Les espaces verts

p. 7

Vie municipale :
Inscriptions scolaires

p. 7

Culture :
Agenda

p. 8

Retrouvez
le PROGRAMME
et l'INVITATION
à l'intérieur de
ce numéro !



Retour en images



1

Cimetière - Travaux au jardin du souvenir



2

Kaolin et Barbotine



3

Activités périscolaires avec les pompiers



4

Décoration des espaces verts par les enfants de l'accueil de loisirs



Un budget 2017 sous le signe de la maîtrise

FINANCES | Dossier



Le mot du maire

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se déclinent les actions menées par la Municipalité.

L'exercice 2017 s'inscrit dans le contexte toujours **très contraint** du nécessaire redressement des comptes publics, privant ainsi la Collectivité d'une **part importante de ses ressources**.

La maîtrise budgétaire qui est de mise depuis près de dix ans maintenant nous permet aujourd'hui de **maintenir les services publics** et **investir pour préserver l'avenir** de la commune et de ses habitants, sans pour autant recourir à une fiscalité de compensation.

Cette section regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires au fonctionnement des services et à l'entretien du patrimoine communal



Fonctionnement

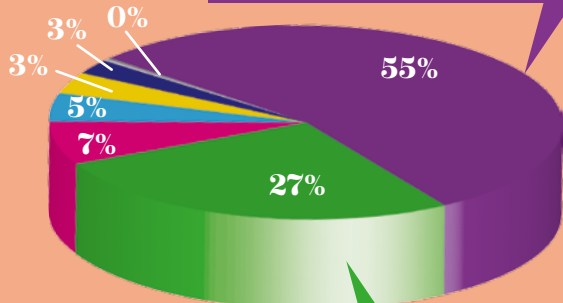
Budget **5 720 588 €**



Quelles dépenses ?



Charges de personnel
3 131 000 €



Charges à caractère général
1 525 918 €

Énergie, fournitures scolaires, denrées pour restaurants scolaires, acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque, fournitures de voirie et d'espaces verts, entretien des bâtiments, contrats de maintenance, téléphone...

Autres charges de gestion courante = 414 096 €

Virement à l'investissement = 282 480 €

Opérations d'ordre = 200 000 €

Charges financières = 150 000 €

Charges exceptionnelles (67 & 014) = 7 094 €

Dépenses imprévues = 10 000 €

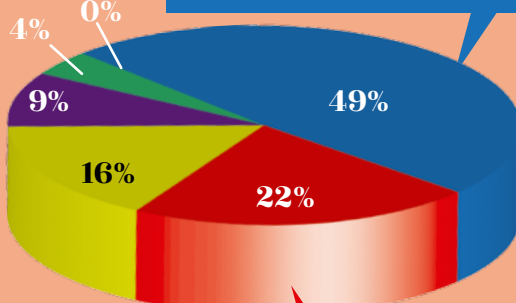
Total = 5 720 588 €



Quelles recettes ?



Impôts locaux
2 776 534 €



Autres impôts et taxes
1 236 328 €

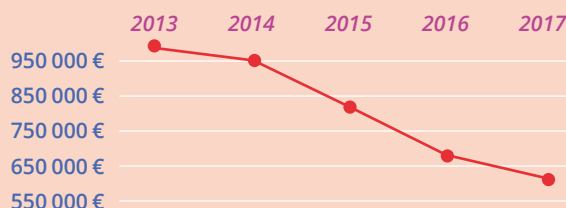
Dotations, subventions = 917 000 €

Produits et services = 540 500 €

Divers, opérations d'ordre = 247 090 €

Reprise sur provisions = 3 136 €

ÉVOLUTION DES DOTATIONS D'ÉTAT



Total = 5 720 588 €



Investissement

Budget **2 191 643 €**

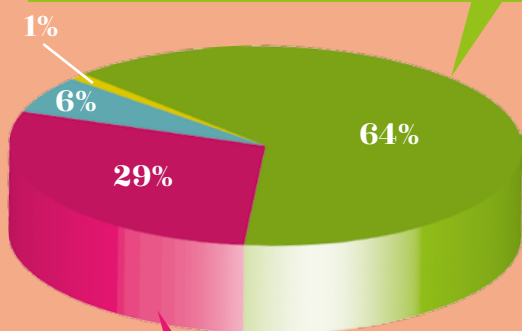
Ce budget tient ainsi compte d'opérations importantes telles que le solde de la cuisine centrale ou encore l'amélioration des équipements sportifs (vestiaires du stade Claveyrollas et réfection des courts de tennis) ainsi que du renouvellement de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.



Où va l'argent ?



Dépenses d'équipements, travaux
1 403 806 €



Remboursement, emprunt et dettes
630 000 €

Opérations d'ordre = 137 837 €

Dépenses imprévues = 20 000 €

Total = 2 191 643 €



Cuisine centrale

Païement
du solde
826 770 €



Vestiaires de foot

Construction
313 000 €



Courts de tennis intérieurs

Reconstruction
101 000 €



Ce qu'il faut retenir

- La diminution des ressources communales du fait de la contribution au redressement des comptes publics avoisinera en fin d'année les **400 000 €**.
- Pas de **compensation par la fiscalité locale** (1% seulement d'augmentation des taux = 27 000 € de produit).
- Un **investissement fort** (écoles, cuisine centrale, équipements sportifs, mise en accessibilité des bâtiments...) possible grâce aux économies réalisées.
- Des **économies recherchées** sur tous les postes de dépenses : depuis 2010 nos charges sont stables, voire en légère baisse.

Le mot des élus



Denis LIMOUSIN, adjoint aux finances



Carole SALESSE, Groupe Le Palais Autrement

La volonté communale de maîtrise drastique de nos dépenses a été réaffirmée. En 2017, nous maintiendrons ces dernières à un niveau comparable aux années précédentes, tout en assumant cette année **les charges nouvelles** liées à la récente cuisine centrale, l'informatisation des écoles, les travaux en régie de valorisation de nos espaces verts et de nos bâtiments communaux.

Les charges en personnel restent **stables** tout en prenant en compte l'évolution du point d'indice et les revalorisations de carrière.

Les dotations d'État sont à nouveau prévues à la baisse. Le Fond de Péréquation des Intercommunalités des Communes (FPIC) atténue en partie ces pertes mais la pérennité de ce dispositif n'est pas réellement assurée.

La fiscalité communale reste **volontairement maîtrisée** (+1% en 2017) au regard des autres collectivités, avec l'objectif avéré de **préserver l'avenir** en conservant quelques marges de manœuvre.

Les principaux investissements, pour un montant de **1 403 806 €**, concernent le solde de la construction de la cuisine centrale, les nouveaux vestiaires de football aux normes, les revêtements intérieurs du tennis, l'accessibilité des bâtiments communaux et l'acquisition de matériel.

Ce budget ainsi présenté et discuté en Conseil Municipal le 4 avril dernier a été voté à la majorité.

Comment qualifier ce budget ? Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement que notre groupe souligne et encourage, ce sera de nouveau une hausse des impôts locaux de **1%** (0,4 % décidé par l'État + 0,6 % voté par l'équipe majoritaire). 1%, c'est certes un bol d'air de **+ 18 000 € pour la commune**, mais cela ne pourra pas combler les baisses de dotations d'État.

Alors, quelles solutions ? Comment amortir le financement de la cuisine centrale et ses coûts de fonctionnement ? Comment assurer la maintenance des équipements éducatifs et sportifs afin de ne pas déprécier notre patrimoine ? Comment maintenir notre engagement en matière d'accessibilité handicap ?

En tout état de cause, les prochains budgets devront être **moins ambitieux** afin de maintenir un niveau de service semblable à ce que nous connaissons, sans pression supplémentaire sur le budget des ménages.

La perception des taxes locales représente **50 %** du budget municipal. Cela mérite une réflexion préalable à laquelle doit être associé l'ensemble du conseil pour aboutir à un **meilleur consensus de décisions**, c'est ce que nous proposons depuis notre arrivée en 2008 au Conseil Municipal.



ZOOM

ÉCONOMIE LOCALE : Le Palais attire services et commerces



Le Palais

Restaurant - Bar - PMU

21 rue Pasteur
05.87.50.37.53

Ouvert du lundi au dimanche

Changement de propriétaire

**Pâtisserie
L'Atelier des Saveurs**

Ludovic VAN RENTERGHEM

29 rue Jean Jaurès
05.87.19.40.20

Lundi au samedi :
7h00-12h30 / 15h30-19h00
Dimanche : 7h00-12h30
Fermé le mardi

Changement de propriétaire



COURTET Anthony

Ostéopathe D.O.

31 rue Jean Jaurès
05.87.50.16.81

**Ouverture du
bar-snack
de la Sablière
vers le 15 juin.**

Renseignements
en mairie
au 05.55.04.34.00.

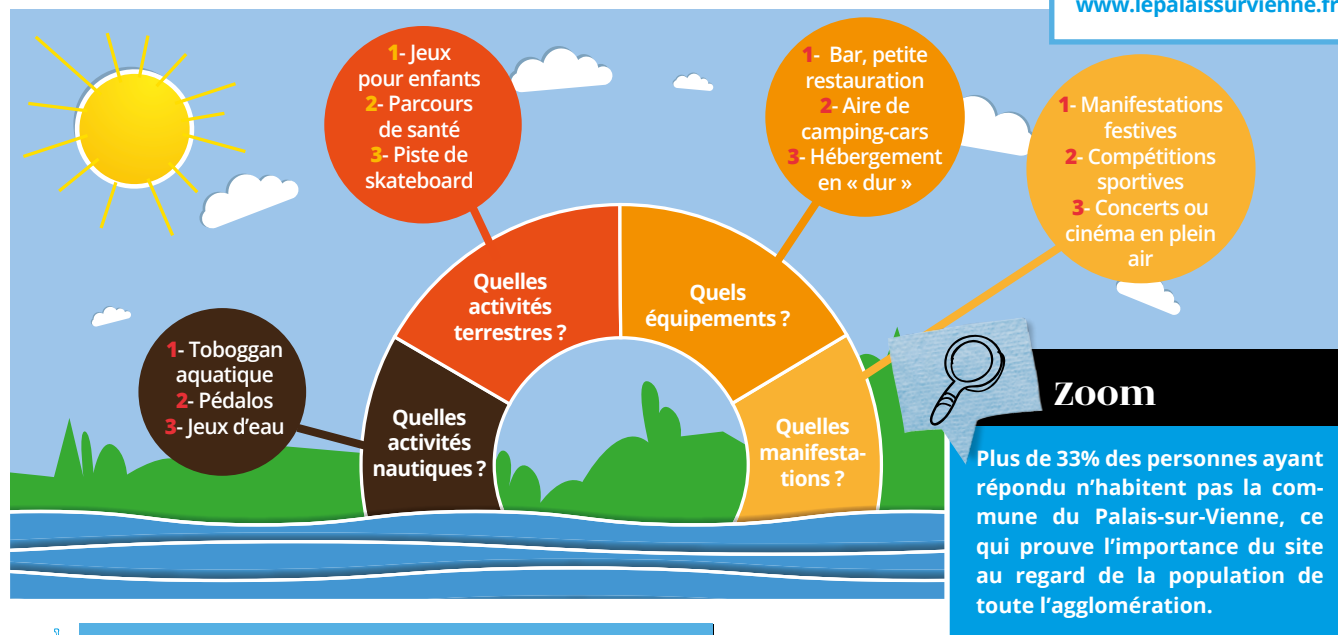


Résultats de l'enquête sur La Sablière

En janvier 2016, nous vous avons consultés sur l'avenir de la Sablière. Cette consultation a permis de recueillir vos souhaits pour le développement du site.

Vous trouverez ci-dessous, par ordre de préférence, les principaux résultats du questionnaire.

Leur intégralité est consultable sur le site internet de la Commune
www.lepalaisurviennne.fr



Et la baignade dans tout ça ?

LES ACTIONS DE LA MAIRIE

10/2014 > mandatement d'un bureau d'études sur les eaux de baignade.

24/09/2015 > présentation des résultats aux élus.

11/2015 > transmission de

l'étude à l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Début 2016 > travail avec l'ARS pour envisager la réouverture de la baignade.

Été 2016 > analyses d'eau en conditions réelles.

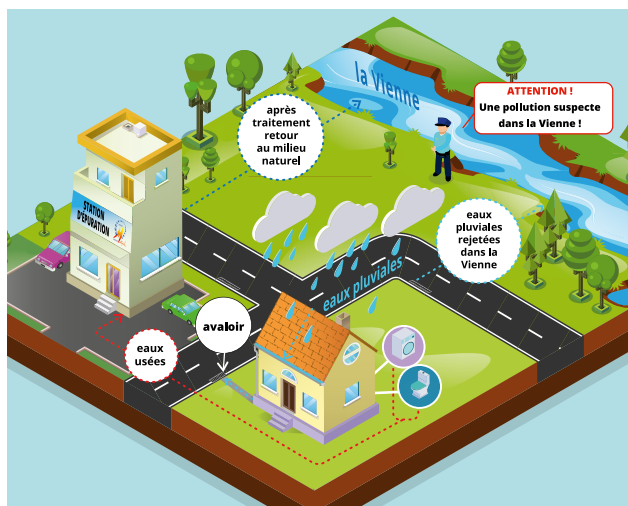
Les conditions météo ont confirmé **l'impact négatif** des pluies sur la qualité de l'eau de baignade.

Les réseaux d'eaux pluviales (Pas de la Mule, Beau Site) sont inspectés pour détecter d'éventuelles sources de pollution.

Malheureusement, la Municipalité **n'a pas pu autoriser la baignade** pour cet été 2017, dans l'attente des résultats des diverses investigations et analyses complémentaires.

Espérons que le travail accompli par tous et le civisme de nos concitoyens augureront des jours meilleurs pour 2018 !

Réseau d'eaux usées VS réseau d'eaux pluviales !



Les **eaux usées** (cuisine, salle de bains, toilettes, machine à laver, siphons de sol, etc.) doivent être raccordées au réseau d'eaux usées qui les achemine à la **station d'épuration** de Limoges Métropole où elles sont traitées avant de retourner au milieu naturel.

Les eaux de toiture, de ruissellement, de chaussée, etc. sont raccordées au **réseau d'eaux pluviales** qui se jette directement dans la Vienne.

Attention : les grilles avaloirs situées sur la rue sont raccordées sur ce réseau pluvial et en aucun cas il ne doit y être déversé quoi que ce soit (peinture, résidus de bricolage, huile de vidange, lavage voiture, etc.).

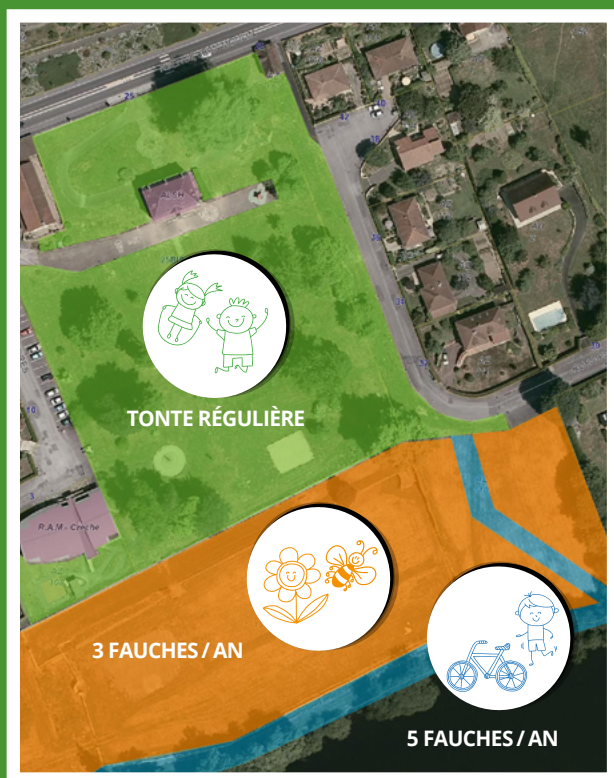
Une pollution suspecte dans la Vienne donne systématiquement lieu à **une enquête des services** et le responsable peut voir sa responsabilité engagée.

La gestion différenciée des espaces verts

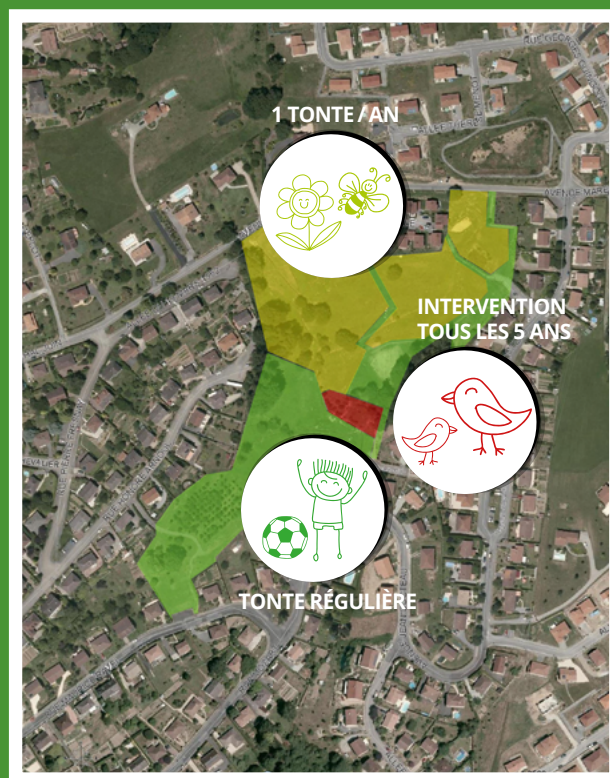
Qu'est-ce que c'est ?

L'adaptation des techniques de gestion des espaces verts aux pratiques écologiques a débuté dès ce printemps. Quelques sites ont été placés en phase de test pour vérifier l'adéquation des techniques et du matériel aux objectifs de préservation de l'environnement et aux usages.

Deux exemples concrets vous sont présentés ci-dessous. La démarche, après validation par les élus en fin d'année, sera étendue à l'ensemble des espaces verts communaux.



► Le Puy Moulinier



► Le Vert Vallon

VIE MUNICIPALE | Infos

Nos aînés et la canicule

Chaque année, anticipant les épisodes climatiques difficiles, le **CCAS du Palais-sur-Vienne** active son registre confidentiel dans lequel s'inscrivent ou se font inscrire par leurs proches les personnes âgées, handicapées ou isolées.

Quel est le principe ?

En cas de survenue d'une période de chaleur, le registre permet **des contacts téléphoniques réguliers** entre les personnes signalées et le personnel de la mairie. Si un problème est détecté, la personne en difficulté sera immédiatement contactée.

L'objectif est d'**établir un lien social** avec les personnes isolées.



INSCRIPTION EN MAIRIE
AUX HEURES D'OUVERTURE
AU 05.55.04.34.21

NOUVEAU !



Inscriptions scolaires

Cette année, la mairie du Palais met en place un **service spécial** pour le dépôt des dossiers d'inscriptions scolaires pour les enfants déjà scolarisés. Une **permanence de 2 semaines** sera tenue du 12 au 24 juin 2017 de la façon suivante :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Mercredi de 8h30 à 18h00
- Samedi de 8h30 à 12h00.

Le dossier d'inscription vierge vous sera remis dans le cahier de liaison de votre enfant à l'école. Il vous faudra le compléter et nous le remettre **en main propre en mairie** accompagné **des diverses pièces justificatives** le cas échéant.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 05.55.04.34.00.

Portes ouvertes à la Maison de l'Enfant Samedi 10 juin de 9h30 à 13h00

**Vous êtes parents, grands-parents
d'enfants de moins de 5 ans :**

Venez visiter cet espace de jeux, participer à des activités (fresque à décorer, bac à semoule).

Venez rencontrer des assistantes maternelles pour découvrir ce mode d'accueil.

Venez découvrir le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) destiné aux jeunes enfants de la naissance à 5 ans accompagnés d'un adulte.

L'équipe de la Maison de l'Enfant vous accueillera avec grand plaisir.



MAISON DE L'ENFANT

3 allée des Cèdres 87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

05.55.35.08.06 / maisonenfant@laposte.net



Agenda

du 03/JUIN/2017 au 03/SEPT./2017

03/06 >

BAL COUNTRY

Association :

Ambiance Plus

Tél. : 06.08.49.53.71

25/06 >

LOTO

Association :

Amicale Laïque Basket

Tél. : 06.73.38.35.34

09 et 10/06 >

LIMOUZI BEACH

20/07 >

DON DU SANG

Tél. : 06.15.81.27.75

11/06 >

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} tour

23/08 >

DON DU SANG

Tél. : 06.15.81.27.75

18/06 >

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

2^e tour

Du 26/08 au 03/09 >

EXPOSITION

DES ARTISTES

PALAIISIENS

Organisateur :

Mairie

Tél. : 05.55.04.34.00

23/06 >

SABLE EN FÊTE

Organisateur :

Mairie

Tél. : 05.55.04.34.00

24/06 >

LOTO

Association :

Amicale Laïque Lutte

Tél. : 06.73.38.35.34

02 et 03/09 >

FÊTE LOCALE

Organisateur :

Mairie

Tél. : 05.55.04.34.00



Zoom

SABLE EN FÊTE

Le vendredi 23 juin, à partir de 17h00, la Municipalité organise une nouvelle manifestation dénommée « Sable en Fête » à la plage de la Sablière.

Des **initiations gratuites** au canoë et à l'orpaillage seront ouvertes aux enfants et adultes de 17h00 à 19h00.

Le festival **URBAKA** sera de la partie. Une déambulation de l'homme-orchestre « **L'ElecTronik JâZe** », par la Compagnie **MartinTouSeul** aura lieu de 18h00 à 19h00.

Un **marché de producteurs** sera installé sur le site de la Sablière. Une **bourse aux livres** du Secours Populaire vous sera proposée. De quoi faire vos achats de livres avant les vacances estivales !

Clou de la manifestation : un **concert sur la plage** se déroulera de 19h00 à minuit. Des artistes ayant participé aux scènes ouvertes du Palais en 2016 et 2017 ont répondu présents pour venir vous divertir le temps de cette soirée. Ainsi, vous pourrez retrouver **Chloé**, que nous avons découverte en 2016 et qui a participé à **The Voice 6** cette année !

Venez vous détendre en famille ou entre amis et vous restaurer sur place. Comme un avant-goût d'été !



Zoom

DON DU SANG

Mais où sont passées A, B et O ?

Prêts pour une devinette ?

Cet été, l'_mic_le des D_nneurs de S_ng_énév_les du P_l_is-sur-Vienne _rg_nise deux c_llectes les 20 juillet et 23 _ût, s_lle Sim_ne Sign_ret. L_ péri_de estiv_le nécessite des d_ns plus imp_rt_nts. Venez d_nc d_nner v_tre s_ng_l_rs de ces deux m_ments clés.

Comme vous le voyez, A, B et O, lettres définissant les 3 groupes sanguins, ont disparu du texte ci-dessus. À vous de les retrouver car, sans elles, le don de sang ne signifie plus rien ! Si vous réussissez, donnez votre réponse aux bénévoles de l'Amicale lors des prochaines collectes, une surprise vous attend !

Bon été à tous !



Cette année encore, la commune essaiera de défendre son titre et invite les citoyens à participer à l'embellissement de la commune et à s'inscrire au concours des maisons et fermes fleuries avant le 30 juin 2017. Renseignements en mairie au 05.55.04.34.13 ou sur le site internet de la commune www.lepalaisurvienn.fr

Remise à la Commune par M. LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, du 1^{er} prix dans sa catégorie au concours des villes et villages fleuries 2016.